

6 BOATS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €

Siège social : 55, Rue Denuzière 69002 LYON

903 710 168 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1^{ER} JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier juillet,
A neuf heures,

La **Société HM HOLDING**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 300 000 Euros dont le siège social est à LYON (69002) – 55, Rue Denuzière, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 987 501 848, **Associée Unique de la Société 6 BOATS**,
Représentée par **Monsieur Hugo MARTIN**,

En présence de **Monsieur Hugo MARTIN**, en sa qualité de Président.

A pris les décisions relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président
- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire**
- **Nomination d'un Directeur Général**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la **démission de Monsieur Hugo MARTIN** de ses fonctions de Président, **à compter de ce jour**, le dispense expressément de l'exécution de tout préavis statutaire et décide de nommer en remplacement **pour une durée illimitée** :

- La Société **HM HOLDING**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 300 000 Euros dont le siège social est à LYON (69002) – 55, Rue Denuzière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 987 501 848, représentée par son Président, **Monsieur Hugo MARTIN**.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de **Directeur Général** de la Société à compter de ce jour et pour **une durée illimitée** :

Monsieur Hugo MARTIN né le 3 janvier 1995 à VANNES (56), de nationalité française
Demeurant 16, Rue des Dunes 56410 ETEL



Monsieur Hugo MARTIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur.

Monsieur Hugo MARTIN disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président. Il pourra ester en justice.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le dirigeant démissionnaire, les nouveaux dirigeants et par l'Associée Unique et sera consigné sur le registre des Assemblées Générales.

LE PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Monsieur Hugo MARTIN (*)

(*) Signature précédée de la mention "Bon pour démission de mes fonctions de Président"

Bon pour démission de mes fonctions de Président



L'ASSOCIEE UNIQUE ET NOUVELLE PRESIDENTE

La Société HM HOLDING

Représentée par son Président

Monsieur Hugo MARTIN (*)

(*) Signature précédée de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Présidente"

Bon pour acceptation des fonctions de président.



LE NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Hugo MARTIN (*)

(*) Signature précédée de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général"

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général.

